

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2019
ORDRE DU JOUR**

Date de la convocation : 7 septembre 2019

En exercice : 12 Absents : 2
Présents : 9 Votants : 10

Membres présents : Mesdames Christiane PIRIOU, Marie-Pierre GAONAC'H, Valérie DEUIL, Gaëlle CANEVET ; Messieurs Michel LE DU, Jean-Jacques GUEGUEN, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Raymond MESSEGER

Membres absents : Madame Hélène CHARLES, Monsieur Ronan GALLIOU

Membres absents excusés : Martial PEYRICHON

Procurations : Martial PEYRICHON a donné procuration à Madame Valérie DEUIL

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Madame Valérie DEUIL

Lecture et approbation du compte-rendu du 01/07/2019.

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019

1 – Rajout d'un point à l'ordre du jour

- Contrat de territoire : subvention accordée dans le cadre de la dotation à la salle l'Atelier

Approbation à l'unanimité des membres présents du rajout d'un point à l'ordre du jour

2 - Vente d'une parcelle communales à Hent Ar Ti Khoz

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de cession d'une partie de la parcelle communale AA 181 située à Hent Ar Ti Khoz 29510 Landudal. La surface à céder est de 111 m².

Le Maire déploie les plans sur lequel apparaissent les modifications proposées.

Il précise que les frais de géomètre et de notaire ou rédaction d'acte administratif seront à la charge du pétitionnaire.

Le prix de vente est celui établi lors du conseil municipal du 17 septembre 2018, soit 7 € le m².

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la vente d'une partie de la parcelle communale concernée selon le tarif du 17 septembre 2018,
- Précise que les frais de géomètre et de rédaction de tout acte nécessaire à la charge du pétitionnaire

3 – Salle du Jardin : nom et utilisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux entrepris à la salle dite « l'ancienne boulangerie » sont désormais terminés.

Au regard des modifications apportés, l'actuel prix de la location semble être en deçà des prestations proposées. Il convient donc de modifier le tarif actuel qui est de 50 € à la journée par les particuliers.

Monsieur le maire propose également que le nom de cette salle soit officialisé par la présente délibération.

Enfin, il est spécifié que la location de salle à des particuliers sera interrompue durant la durée des travaux de la salle l'Atelier afin de permettre aux associations de disposer d'une salle pendant cette période.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Suspend la location de la salle du Jardin pendant la durée des travaux à la salle l'Atelier
- Reporte la nomination de la salle ainsi que la nouvelle tarification.

4 – Clos du Dourlez – modification des tarifs

Cette délibération remplace les délibérations précédentes du 9 novembre 2015, du 6 avril 2018 et du 4 mars 2019 afin de prendre en compte les modifications de tarifs liées à certaines modifications du lotissement communale.

Tarif Lots Clos du Dourlez - Septembre 2019		
Lot	Surface	Tarif Marge sur la tva incluse
1	636	38 796
2	513	30 534
3	619	36 843
4	443	26 368
5	452	26 903
6	482	28 689
7	472	28 094
8	579	34 463
9	530	31 546
10	583	34 701
11	560	33 880
12	594	35 355

13	503	29 464
14	497	29 582
15	405	24 106
16	410	24 404
17	729	43 391
18	653	36 568
19	541	32 460
20	528	31 427
21	477	28 391
22	493	29 344

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente TVA sur la marge incluse des terrains du lotissement Le Clos des Dourelez au regard du tableau présenté ci-dessus.

5 – Demande du subvention : DETR

Des travaux d'extension de la salle multi-activités vont être entrepris. Le montant de ces travaux est estimé à 116 575 € HT

Afin de financer ce projet, la commune va être amenée à présenter une demande de subvention DETR.

Programme et coût des travaux	Période travaux	Montant HT	Montant TTC
Extension de la salle multi-activités	2019-2020	102 500	123000
Sonorisation de la salle	2019-2020	2800	3360
Scène mobile	2019-2020	6138	7365,6
Mobilier	2019-2020	5137	6164,4
	Total	116 575	139890

Monsieur le Maire expose que ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – programme 2020.

La subvention sollicitée au titre de la DETR est de 34 973 € correspondant à un taux de subvention de 30%.

Plan de financement - Salle l'Atelier		
---------------------------------------	--	--

Financeurs	Taux sollicité	Montant
Conseil Départemental	20%	23 315
DETR	30%	34 973
Commune	50%	58 288
Total	100%	116 575

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation la totalité de l'opération d'investissement présentée ci-avant.
- Approuve le plan de financement
- Sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR- programme 2020 selon le phasage ci-dessus

6 – Création d'un emploi d'agent de service école

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en disposition d'une agent et au remplacement de celle-ci sur un autre grade que celui précédemment occupé, il convient de créer le poste sur l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation pour assurer les fonctions suivantes:

- Assister l'équipe enseignante dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques des maternelles
- Aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie
- Encadrer les enfants, s'occuper de leurs soins d'hygiène corporelle et de leur sécurité
- Préparer et surveiller le temps de sieste
- Encadrer et assister les enfants pendant le temps de cour
- Encadrer et assister les enfants dans la prise des repas au restaurant scolaire
- Aider à l'encadrement de la garderie (matin ou soir).

Cet emploi, à temps non complet (70%), pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C :

- de la filière animation aux grades d'adjoint territorial d'animation, d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de la création de l'emploi d'agent de service école à temps non complet (70%) pourvu selon les grades précités,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7 – Travaux d'agrandissement de la salle l'Atelier : choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part du lancement le 27 mai dernier de la consultation relative à l'extension de la salle multi-activités et à l'agrandissement de l'école des Châtaigniers, procédure passée selon les modalités de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

- 1- 70 % pour le prix des prestations,
- 2- 30 % pour la valeur technique de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2019 de la Commune.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie le 16 septembre à 20 heures et propose à l'assemblée délibérante, de retenir les entreprises ci-dessous, considérées comme les plus avantageuses selon les critères énoncés précédemment :

- Pour le lot 5 – Menuiseries extérieures, aluminium et pour le lot 6 – Menuiseries intérieures : REM Fenêtres - 13 Hent ar Ménez, 29510 Landudal pour un montant de 4597.47 € HT
- Pour le lot 12 – Electricité : AP ELEC – 4 ZI des Pays Bas pour un montant de 7475 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés et éventuels avenants

8 - Contrat de territoire : subvention accordée dans le cadre de la dotation à la salle l'Atelier

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de territoire, une dotation est allouée aux équipements culturels (CT CCPG_DCSJ_02_12)

Dans ce cadre, la commune de Landudal a vu son projet d'extension et d'amélioration des équipements de la salle l'Atelier retenu.

Le montant du devis pour la réalisation de cette extension et amélioration des équipements de la salle l'Atelier est de 116 575€ HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension et d'amélioration des équipements de la salle l'Atelier

- Autorise le Maire à déposer le dossier de subvention, pour les montants précités, au titre du contrat de territoire auprès du Conseil départemental du Finistère.

7 – Divers

- Présentation du réseau de transport public de Quimper Bretagne Occidentale : une représentante de la QUB est venue présenter le réseau de transport public de QBO en orientant sa présentation sur la commune de Landudal.
Ont été présentées en détail les lignes classiques (12, 16 et 17), les lignes de transport scolaire ainsi que des lignes plus atypiques comme la ligne QUB noz (ouverte les vendredi et samedi soir pour rentrer de nuit du centre-ville de Quimper)
Ressort également de cet échange que les cartes des collégiens et lycéens sont dorénavant utilisables sur l'ensemble du réseau QUB, ou encore qu'un point de vente QUB est situé à Briec. L'ensemble des lignes, horaires et modalités seront actuellement présents sur le site de la QUB, et le seront sur le site de la commune dans un avenir proche.
- Antenne relais Orange : Orange a missionné l'entreprise SADE afin de faire une étude sur la pose d'une antenne relais qui permettra de bénéficier d'un réseau téléphonique et 4G d'une bien meilleure qualité que celle qui existe actuellement.
La zone retenue pour la pose de l'antenne est celle près du NRA soit près de l'atelier des services techniques. Elle devrait être effective d'ici un an.
- Motion sur les choucas : Monsieur le Maire a présenté une motion relative à la problématique des choucas. Trois points sont présents dans cette motion : tenue d'une étude sur la population actuelle des choucas, déclassement de l'espèce et chasse autorisée pendant deux ans, prise en charge par l'Etat des dégâts fait par les choucas.
- Stade VTT : le dossier est remonté au niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports. Un représentant viendra aborder le dossier prochainement.
- Mutuelle de village : la réunion publique est fixée au 8 octobre 2019 à 18 heures en salle du conseil
- Ecole : Les 5 classes sont maintenues. Une modification notable à partir de cette rentrée, l'école devient obligatoire à partir de 3 ans